

Orléans, le 4 novembre 2015

Le comité de bassin Loire-Bretagne adopte le plan de gestion des eaux 2016-2021



Réuni en séance plénière ce 4 novembre 2015, le comité de bassin Loire-Bretagne a adopté le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) pour les années 2016 à 2021 et il a émis un avis favorable sur le programme de mesures associé. Les documents examinés le 4 novembre ont été amendés après six mois de consultation des acteurs et du public.

Objectif : 61 % des eaux en bon état en 2021

Le Sdage définit, pour une période de 6 ans, les grandes orientations et les dispositions pour une gestion équilibrée de la ressource en eau. Il fixe les objectifs de qualité et de quantité des eaux à atteindre dans le bassin Loire-Bretagne à l'horizon 2021. Ses orientations et ses dispositions s'opposent aux décisions administratives dans le domaine de l'eau.

Le programme de mesures qui lui est associé précise, secteur par secteur, les actions à mettre en œuvre en priorité. Le coût global de ces actions pour la période 2016-2021 est évalué à 2,8 milliards d'euros, soit environ 40 euros par an et par habitant.

Les enjeux prioritaires pour atteindre l'objectif de bon état des eaux demeurent la restauration de milieux aquatiques vivants et fonctionnels et la réduction des pollutions de toutes origines. Le Sdage 2016-2021 intègre aussi la nécessaire adaptation au changement climatique car celui-ci aura des conséquences sur la quantité d'eau disponible, mais aussi la qualité des ressources en eau et le fonctionnement des milieux aquatiques.

Le rôle des commissions locales de l'eau et des Sage (schémas d'aménagement et de gestion des eaux) est renforcé pour une meilleure mise en œuvre locale de la politique de l'eau. Le bassin Loire-Bretagne est couvert à 85 % par 56 démarches de Sage.

[Voir le dossier de presse joint.](#)

Le comité de bassin a par ailleurs donné un avis favorable au :

- programme d'action de prévention des inondations (PAPI) des marais d'Olonnes et Payré en Vendée (85),
- et au projet de schéma d'aménagement et de gestion des eaux Loire amont – le Sage des sources de la Loire - qui concerne les départements de l'Ardèche (07), la Haute-Loire (43), la Loire (42) et le Puy-de-Dôme (63).

Enfin le président Joël Pélicot a rendu public l'engagement du comité de bassin dans le Pacte de Paris sur l'eau et l'adaptation au changement climatique dans les bassins des fleuves, des lacs et des aquifères rédigé en vue de la COP 21.

L'agence de l'eau Loire-Bretagne et son comité de bassin

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne représente 155 000 km², soit 28 % du territoire national métropolitain. Il intéresse 10 régions (en 2015), 36 départements en tout ou partie, 7 338 communes et 12,7 millions d'habitants.

Présidé par Joël Pélicot, le comité de bassin compte 190 membres représentant toutes les catégories d'utilisateurs d'eau du bassin, élus, acteurs économiques et associatifs, services de l'État. L'agence de l'eau, établissement public de l'État, assure le secrétariat du comité de bassin.

Contact presse :

Paule OPERIOL
directrice de l'information et de la communication
02 38 51 73 10 ou 06 74 95 44 88
paule.operiol@eau-loire-bretagne.fr

